

30 juillet 2004 ...

Indépendamment de la perforation de l'intestin grêle et compte tenu de mes antécédents :

- Triple pontage des artères coronaires en 1996

- opération d'un cancer du colar en 2001

je pense, et c'est l'avis de tous les médecins que j'ai rencontré depuis, que le Dr COHEN a fait une faute grave en m'opérant par coelioscopie alors que tout semblait indiquer que, dans mon cas, il fallait opérer par laparotomie.

Je délivre la présente attestation à Monsieur et Madame BIREMBAUX et je suis informé qu'ils la produisent en Justice dans le cadre de la procédure consécutive au décès de leur fille Amélie. Je suis également informé du fait qu'une fausse déclaration m'expose à des sanctions pénales.

Fait le 2 mai 2005